

Arrêté du 21 août 1972 du wali de Tiaret, portant affectation au ministère de la jeunesse et des sports, d'un immeuble pour servir de salle de judo.

Par arrêté du 21 août 1972 du wali de Tiaret, est affecté au ministère de la jeunesse et des sports, un immeuble, bien de l'Etat, bâti en rez-de-chaussée, comprenant une salle d'entraînement, un bureau, un garage, des vestiaires et une salle de douches, sis 13, rue Labadi Mohamed à Tiaret, pour servir de salle de judo.

L'immeuble affecté sera réintégré, de plein droit, dans le domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

Arrêté du 21 août 1972 du wali de Tiaret, portant affectation au ministère de l'intérieur (service national de la protection civile), d'un immeuble, bien de l'Etat.

Par arrêté du 21 août 1972 du wali de Tiaret, est affecté au profit du ministère de l'intérieur, service national de la protection civile et du secours, pour abriter l'unité de protection civile de la commune de Medrissa, un immeuble bâti, bien de l'Etat, constitué par un garage, sis à Medrissa et formant le lot n° 8 de la parcelle B du lot n° 120 pie du plan de la commune.

L'immeuble affecté sera réintégré, de plein droit, dans le domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

Arrêté du 24 août 1972 du wali de Tiaret, portant concession gratuite à la commune d'Aflou, d'un terrain pour l'aménagement d'un complexe sportif.

Par arrêté du 24 août 1972 du wali de Tiaret, est concédé gratuitement à la commune d'Aflou, un terrain, bien de l'Etat, d'une superficie de 2 ha 22 a 70 ca, situé à Aflou, rue Djebel Amour, en vue de l'aménagement d'un complexe sportif.

Le terrain concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 2 septembre 1972 du wali de Annaba portant désaffectation d'un terrain, bien de l'Etat, sis à El Kala, d'une superficie de 6750 m² et ayant appartenu au sieur Tortora Joseph fils de Casimir, précédemment affecté au profit du ministère de l'éducation nationale, devant servir à l'implantation d'un collège d'enseignement technique à El Kala.

Par arrêté du 2 septembre 1972 du wali de Annaba, est désaffectée une parcelle de terrain de 6750 m² à El Kala

et ayant appartenu à M. Tortora Joseph fils de Casimir, devant servir à l'implantation d'un collège d'enseignement technique à El Kala, précédemment affecté au profit du ministère de l'éducation nationale.

L'immeuble désaffecté est remis, de plein droit, à la gestion du service des domaines.

Arrêté du 5 septembre 1972 du wali de Tizi Ouzou, portant concession gratuite, au profit de la commune de Boghni, d'un terrain nécessaire à l'implantation d'une unité économique.

Par arrêté du 5 septembre 1972 du wali de Tizi Ouzou, est concédé à la commune de Boghni, à la suite de la délibération n° 20 du 20 mars 1972, avec la destination de servir d'assiette à l'implantation d'une unité économique, un terrain d'une superficie de 3 ha, sis à Boghni et portant le lot n° 185.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 8 septembre 1972 du wali de Tiaret, portant concession gratuite à la commune de Guertoufa, d'un local sis à Guertoufa, pour servir de dépôt et de garage.

Par arrêté du 8 septembre 1972 du wali de Tiaret, est concédé gratuitement à la commune de Guertoufa, un local situé dans l'immeuble bâti, bien de l'Etat, ex-Olivier François, sis au centre de Guertoufa, pour servir de dépôt et de garage.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 14 septembre 1972 du wali de Annaba, portant désaffectation d'un immeuble bâti sis à Souk Ahras, ex-caserne « C », y compris son terrain d'assiette affecté au génie militaire.

Par arrêté du 14 septembre 1972 du wali de Annaba, est désaffecté, pour être placé sous la gestion du service des domaines, un immeuble bâti, ex-caserne « C », sis à Souk Ahras, y compris son terrain d'assiette, précédemment affecté au génie militaire par décision du 7 juillet 1868.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES — Appels d'offres

MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

SOCIETE NATIONALE DE MONTAGE
ET DE FABRICATION DU MATERIEL
ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE
(SONELEC)

Avis d'appel d'offres international

Un avis d'appel d'offres est lancé en vue de l'acquisition de biens d'équipements et matériel, destinés aux unités de production de laminoir et tréfilerie et câblerie électrique.

Les candidats peuvent retirer le cahier des charges et des spécifications techniques auprès de la direction générale, 4 et 6, Bd Mohamed V à Alger.

Les soumissionnaires peuvent présenter des offres pour une partie ou pour le tout.

Les offres doivent parvenir à la SONELEC, 4 et 6, Bd Mohamed V à Alger, avant le 28 février 1973 à 18 heures, délai de rigueur.